

Résumé de l'adresse de la société populaire de Serrères (Ardèche), lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Serrères (Ardèche), lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 47;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1994\_num\_98\_1\_16489\_t1\_0047\_0000\_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019



Persée (BY:) (\$) (=) Creative

que leurs forfaits leur ont justement mérité, et que la Convention, centre et réunion de tous les François, assied sur des bases inébranlables l'édifice majestueux d'une immortelle constitution, qui doit assurer à jamais le bonheur des François républicains : souffrirons-nous plus long-temps qu'une poignée de pirates désolent impunément nos côtes et l'océan, ce domaine commun de tous les peuples libres? Verronsnous de sang-froid, ces tigres altérés d'or et de sang; les Anglois, piller nos bâtiments et mas-sacrer nos frères, dont la sollicitude pour nous faire arriver des subsistances, leur fait affronter tous les dangers? Non sans doute, frères et amis, tant de scélératesse ne peut, ni ne doit rester impunie; déjà, de toute part, on a ouvert des souscriptions pour accroître nos forces navales; et tous les citoyens, à l'envi, s'empressent de concourrir de tout leur pouvoir à une mesure qui doit assurer l'anéantissement d'un peuple sacrilège et barbare, ennemi déclaré de l'humanité et de toute justice; le peuple de l'Ardèche, qui se montra toujours l'ami brûlant de la liberté, ainsi qu'il manifesta sa haine implacable pour les tyrans. Seroit-il le dernier de la famille à coopérer à cette grande entreprise! Nous avons entendu sa réponse.

En conséquence, il propose, et l'administration arrête ce qui suit :

ART. PREMIER. - Au reçu du présent il sera ouvert dans chaque municipalité un registre, où chaque citoyen pourra s'inscrire volontairement, et en raison de ses facultés, pour la construction d'un vaisseau de ligne.

ART. II. - Pour réaliser promptement les collectes patriotiques, il sera également ouvert des registres de souscriptions dans les districts, comités de surveillance et sociétés populaires.

ART. III. - Avant la fin de brumaire prochain, les listes des souscripteurs seront remises par les municipalités, comités de surveillance et sociétés populaires, aux agents nationaux de leurs districts respectifs; elles seront par ces derniers transmises au Département, pour en être dressé un tableau général, qui sera imprimé et affiché dans toutes les communes. Le produit des offrandes sera aussi versé à la même époque dans les caisses des receveurs des districts, pour de là être envoyées à l'administration, qui, au nom de ses concitoyens en fera hommage à la Patrie.

Le présent arrêté sera imprimé, affiché et envoyé à la Convention, à toutes les communes, comités de surveillance et sociétés populaires du Département.

DARNAUD, DELOR, secrétaire-général.

## 14

La société populaire de Serrières, département de l'Ardèche, écrit à la Convention nationale. Vous avez encore sauvé la patrie; vous avez franchi l'écueil le plus terrible pour les Républiques, en terrassant le Triumvirat; Robespierre est puni au moment où il croyait régner sur la France. Restez à votre poste, et continuez d'assurer l'indivisibilité de la République et la gloire du nom Français; elle annonce qu'elle envoie à l'armée un cavalier, monté et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (27).

[La société populaire de Serrières à la Convention nationale, le 25 thermidor an II (28)

Liberté Egalité ou la mort

Citoyens représentants.

Vous avés encore sauvé la patrie, vous avés franchi l'écueil le plus terrible pour les Républiques, vous avés terrassé l'hypocrisie et l'ambition, et Robespierre et son triumvirat sont punis au moment où ils croyoient régner sur la France.

Pendant que vous faisiés triompher le peuple, nous étions occupés à donner un déffenseur à la patrie.

Citoyens Représentants nous envoyons à l'armée un cavalier jacobin armé et équipé. Restés à votre poste. Conservés au peuple la souveraineté dont il vous a confié l'exercice. Continués d'assurer l'indivisibilité de la République et la gloire du nom françois, périssent à jamais les tirans, les traitres, l'hipocrisie et les ennemis du peuple.

Vive la République. Vive la Convention nationale.

RINOIRON, président, LAMARQUE, secrétaire.

## **15**

La société populaire de Cassis, district de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, félicite la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a encore une fois sauvé la patrie et la liberté, en déjouant et livrant au supplice le traître Robespierre et ses infâmes complices, qui voulaient attenter à la représentation nationale et à la souveraîneté du peuple. Elle jure de verser son sang, s'il le faut, pour défendre la Convention et les lois émanées d'elle; elle soumet ensuite des observations relatives à la pêche et se résume à demander qu'il soit permis aux pêcheurs, de pêcher pendant la nuit; mais sous la surveillance des autorités constituées, afin d'empêcher les abus qui ont pu donner lieu à la défense qui leur en avait été faite.

Mention honorable des sentiments exprimés dans l'adresse, et renvoi pour le surplus au comité de Salut public (29).

<sup>(27)</sup> P.-V., XLVI, 79. Bull., 10 vend. (suppl.).

<sup>(28)</sup> C 321, pl. 1349, p. 23.

<sup>(29)</sup> P.-V., XLVI, 79.